

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - c. Fondations?
  - d. Caisses communales?
  - e. Biens d'église?
  - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - g. De biens-fonds?
  - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

15° Coupes de blé mesure de Morge, 2 1/2  
 2 char de bois, & des parcelle comme un Bourgeois  
 qui sont de 2 a 3 char de bois un plantage  
 d'environ 1/2 pose  
 un Jardin,  
 Des bien commun au

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District *D'Aubonne,*

e. Canton *Dulèmen*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

( Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons. )

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

De *St. Oyens* le 9<sup>me</sup> Mars 1799 <sup>268</sup>  
 Au Citoyens Sous Préfet <sup>133</sup>  
*Aubonne*

*St. Oyens*

*un Village*

*une Commune*

*Paroisse de Gimel, Agence de St. Oyens*

*D'Aubonne,*

*Dulèmen*

*Le Village est rassemble à trente quatre Maisons*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. *Gimel à 15 minutes, Spertines à 10 m. Sobraz à 20 m. Buquaux 40 m. Mont = 45 m. Tartequin 45 m. Batiqni, L'angiroux, St. Georges, Bîmes, Rolle, à 60 minutes*

b. Leurs distances réciproques.

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *à Lire, à Prier, à écrire, à chiffrer, à mémoriser, le Catéchisme, Des Psaumes, des Psauges, & la Musique Sac*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *on tient deux écoles en hiver & une en été*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *Le Vieux & le nouveau Testament, Le Catéchisme Dostoval, Les Psaumes, un Recueil de Psauges*

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? *3 heures en hiver deux en été*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? *ils sont distribués en trois bancs*

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? *Le Pasteur après l'examen en nomme deux, Le Cidreant Barron de Mont en choisit un*

b. D'où est-il? *D'Spertines*

c. Son nom *Jean Louis Dumartheray*

( 3 )

d. Son âge. *46 années*

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *6 enfans*

f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *Depuis 1783 il y a 17 ans*

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *nul part, cultivateur*

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *il lit l'écriture sainte avant le service divin, le champ des Psaumes, & la prière du dimanche soir, & une sur semaine*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? *35 enfans*

a. En hiver, } soit garçons ou filles. *15 garçons & 18 filles*

b. En été, } *une 15 aines en été des plus petits & les grands viennent à celles du dimanche*

IV

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. *il n'y en a point La commune fait la pension au moyen de demi carterot de bled mesel & six baches d'argent par chaque enfans quelle exige des particuliers*

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *on ne paye rien pour y être admis*

15°. Bâtiment de l'école. *C'est le même que celui de commune & du cabaret*

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Très mauvais le Régent d'ant mal logé*

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *une seule chambre bien petite*

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *La commune*

269

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Deux Louis dor outre deux francs pour la Brière de Dimanche et une par semaine, & vingt centimes de Bled Mes*

A. En argent, bled, vin, ou bois? *Deux char de bois à prendre dans la forêt. Le logement avec un très petit jardin*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caiffes communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quel conques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Pour conforme à St. Oyens le 7. Mars 1799  
Jean Louis Dumathuray Instituteur*

*Ayant examiné la question Cideru je l'ay trouvée conforme ayant pas d'autre observation ay faire Cest pour quoi j'assigne a St. Oyens le 9. Mars 1799.*

*J. M. Chappuis a gens*

( I )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *Altaman*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *Vu Village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Une Commune*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *Paroisse de Senoy Agence d'Altaman*

d. District *D'Albonne*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*Les Maisons du Village sont avec rassemblées, & celles qui sont de son ressort ne s'étendent au plus loin que de 15 minutes voyez l'article suivant*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Villages & hameaux; il n'y a qu'Altaman*

Fermes	Distances
Vex	Minutes 16.
La Sècherie	16.
Le Grand-Moulin	10.
Le Bouteuap	16.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent? *Deux, un du Bouteuap & un de la Sècherie*

*270 134.*